

## Campagne d'éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

### Rona Ambrose

Au cours des 7 dernières semaines, nous avons révisé avec Madame Ambrose les arguments du libre-choix. Il est maintenant temps de se pencher sur le prochain sujet d'actualité.

Le soir de son vote en faveur de la motion M-312, la ministre de la Condition féminine a justifié son choix par un message Twitter : « J'ai soulevé des préoccupations de manière répétée quant à la discrimination des filles par la sélection prénatale par avortement, a-t-elle déclaré. Pas besoin de loi, mais nous devons être conscients! »

Comme le monde est bien ordonné, la même journée, le député conservateur **M. Warawa (Langley)** — déposait une motion proposant que « La Chambre condamne la discrimination exercée contre les femmes au moyen d'avortements sexo-sélectifs. »

Nous sommes bien évidemment toutes et tous concernés par la discrimination faite aux femmes et nous apprécions que cette préoccupation soit partagée par les député.e.s. En effet, la violence conjugale, la pauvreté et la précarité systémique ou la disparition des femmes autochtones, entre autres, sont des problématiques qui nous touchent profondément et contre lesquelles nous nous mobilisons.

Cependant, les Conservateurs doivent être très à l'affût des enjeux féministes puisqu'ils découvrent avec l'avortement sexo-sélectif une problématique qu'aucun groupe travaillant en santé et en défense des droits des femmes n'avait remarquée.

Cyniques que nous sommes, nous nous demandons si cette motion ne serait pas une nouvelle tentative de rouvrir la porte au débat sur l'avortement en utilisant des arguments sensationnalistes, voire même potentiellement racistes et xénophobes sous le couvert de la défense des droits des femmes...C'est pourquoi nous continuons notre campagne d'éducation de la ministre de la Condition féminine afin qu'elle soit vigilante et qu'elle ne permette pas que l'argument de la défense des droits des femmes soit instrumentalisé à tort et à travers!

**Pour faire suivre un argument en faveur du libre-choix à la ministre de la Condition féminine, téléchargez ou copiez-collez le modèle de lettre actualisé chaque semaine. Vous pouvez ensuite:**

- Lui envoyer un courriel : [Ambror@parl.gc.ca](mailto:Ambror@parl.gc.ca), [rona.ambrose@parl.gc.ca](mailto:rona.ambrose@parl.gc.ca)
- Lui écrire (il n'est pas nécessaire de mettre un timbre) :

Chambre des communes  
Room 163 East Block  
Ottawa, ON K1A 0A6

- Téléphoner à son bureau : 1-613-996-9778
- Fax: 613-996-0785
- Twitter : @MinRonaAmbrose

**C'est la huitième semaine de cette campagne,**

**Portons-la jusqu'au temps des fêtes!**

**Consigne essentielle:** communiquez-nous toutes vos initiatives: mettez-nous en copie de vos fax, courriel, faites-nous savoir si vous avez envoyé une lettre ou passé un coup de téléphone : [eduquonsambrose@fqpn.qc.ca](mailto:eduquonsambrose@fqpn.qc.ca); Fax FQPN : 514.866.1100.

Cette campagne est réalisée avec la participation du Centre de santé des femmes de Montréal, de L'R des centres de femmes du Québec, de la Fédération des femmes du Québec et de Relais-femmes.

Une initiative appuyée par la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)

**English version available**

**Education campaign the Minister for Status of Women Canada, Rona Ambrose :**

<http://www.fqpn.qc.ca/contenu/pdf/ANG-mobilisation-campagne-RAmbrose.pdf>

<http://www.fqpn.qc.ca/contenu/pdf/ANG-Letter8-for-the-minister.pdf>



## Campagne d'éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada Rona Ambrose

### Leçon numéro 8

Madame Ambrose,

**Savez-vous qu'un député de votre parti, Mr Warawa, de Langley (BC), est en train, sous des prétextes détournés, de vouloir ouvrir de nouveau le débat sur l'avortement?**

Comme vous, ce monsieur est préoccupé par les avortements selon le sexe, à tel point qu'il a déposé la motion M-408 demandant que « la Chambre condamne la discrimination faite aux femmes à travers les avortements sexo-sélectifs ». Si l'intention de lutter contre la discrimination faite aux femmes est louable, le moyen préconisé, lui, est étrange. Et vraiment problématique.

Comment Mr Warawa peut-il prétendre combattre la discrimination faite aux femmes tout en les accusant de « féminicide », en les jugeant et en menaçant leurs droits? Avec un tel défenseur, nul besoin d'ennemi...

Lutter contre la discrimination, c'est lutter pour l'égalité entre les sexes et entre les personnes, afin que l'existence de tous et toutes soit valorisée et significative. Cela requiert un travail de fond et des lois pour protéger les plus vulnérables afin qu'ils et elles aient accès aux ressources nécessaires (revenus, sécurité, santé...) pour vivre et élever leurs enfants dans des environnements sains et sécuritaires. Soit tout le contraire... de ce que propose cette motion.

Ne soyons pas dupes, l'argument de la défense des droits des femmes n'est utilisé ici qu'afin de défendre les foetus...contre les femmes.

Je vous fais part de ces réflexions car je crois qu'il est plus que jamais nécessaire de lutter contre la discrimination et la violence faites aux femmes et aux filles. Malheureusement, il est de plus en plus difficile de le faire, notamment en raison des coupures budgétaires qui affectent les organismes de défense des droits, incluant les organismes qui viennent en aide aux femmes violentées et abusées.

C'est pourquoi je vous demande, en tant que ministre de la Condition féminine, de **prendre position contre la motion Warawa** et d'appuyer les décisions et les budgets qui auront réellement un impact positif sur la vie, la sécurité et le bien être des femmes et des filles vivant au Canada.

Cordialement

Signature